



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Vie Civile et Citoyenne  
**ELEC/2024/06**

Affaire suivie par DANIERI VANESSA

## **CHANGEMENT DE PRESIDENTS DE BUREAU DE VOTE - Bureau de vote N°19 et bureau de vote N°101 - Elections Législatives scrutin du 30 juin 2024**

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,  
Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale,

Vu la circulaire INTA 2000661J du 16/01/2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

Vu l'arrêté préfectoral N°DCL/BERG/2023/195 du 30/08/2023 instituant les bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs dans le département du Var à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu l'empêchement de Madame Brigitte HAUDRICOURT, électrice, pour assurer la présidence du bureau de vote N°19 sis à Toulon, école élémentaire Les Moulins, chemin des Fours à Chaux.

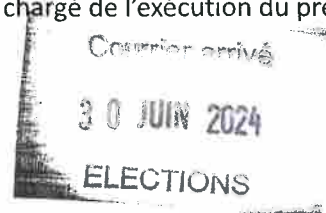
Vu l'empêchement de Monsieur Etienne SCHILLING, électeur, pour assurer la présidence du bureau de vote N°101 sis à Toulon, école maternelle Aguillon, rue Ferdinand.

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la présidence des bureaux de vote pour les élections législatives lors du scrutin du 30 juin 2024.

### **ARRETE**

Article 1 : Madame Karine GSTALDER, électrice, est nommée Présidente du bureau de vote N°19 sis à Toulon, école élémentaire Les Moulins, chemin des Fours à Chaux et Monsieur Fabrice PELESTOR, électeur, est nommé président du bureau N°101 sis Toulon, école maternelle Aguillon, rue Ferdinand.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de l'exécution du présent arrêté.



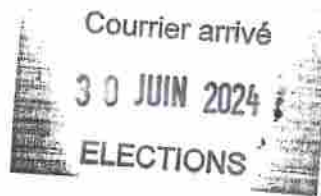
Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 30 juin 2024

**Josée MASSI**  
Maire de Toulon

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : 01 JUIL. 2024  
Accusé de réception le :  
Affiché le :  
Notifié le :



01 JUIL. 2024

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CHANGEMENT DE PRESIDENTS DE BUREAU DE VOTE - Bureau de vote N.19 et bureau de vote N.101 - Elections Législatives scrutin du 30 juin 2024

Date de transmission de l'acte : 01/07/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/07/2024

Numéro de l'acte : Imc1339581 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240630-Imc1339581-AR

Date de décision : 30/06/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes